

RÈGLEMENT & MODALITÉS DU CONCOURS – DRAW YOUR FUTURE ACTE 3

ESDAC Holding, dont le siège social se situe au 18 rue Pétrarque 75116 Paris – SIRET n°85159215400021, ci-après « l'Organisateur », organise un concours intitulé « Draw Your Future – Acte 3 » dont les gagnants seront désignés par tirage au sort en suivant les conditions définies ci-après. Le jeu concours se déroulera du lundi 6 janvier 2025 à 16h au vendredi 31 janvier 2025 à 13h.

Eligibilité :

La participation au jeu concours est gratuite et ouverte à tous les résidents de France métropolitaine âgés de 16 ans et plus, quelle que soit sa nationalité, qui remplissent de façon complète le formulaire de participation disponible sur <https://ecole-esdac.com/jeu-concours-draw-your-future-acte-3/> à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé à l'élaboration du jeu concours et/ou employées par l'Organisateur. La participation au jeu concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement. La participation au jeu concours est strictement personnelle et nominative. Le participant a la possibilité de gagner un ou plusieurs lots hebdomadaires. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du participant.

Modalités de participation :

Ce jeu concours se déroule exclusivement sur le réseau social Instagram et notre site internet aux dates indiquées ci-dessus. Chaque participant doit répondre aux conditions du jeu s'il veut avoir une chance de remporter l'un des lots proposés. Pour que la participation soit considérée comme valide, le participant doit remplir une fois tous les champs du formulaire de participation sur <https://ecole-esdac.com/jeu-concours-draw-your-future-acte-3/>. Il faudra aussi que le participant soit abonné au compte Instagram ESDAC - https://www.instagram.com/ecole_design_esdac/, like et commente le post central du triptyque « Draw Your Future – Acte 3 » publié chaque lundi en indiquant le lot de la semaine en jeu afin de tenter de le gagner. L'annonce du gagnant de la semaine sera faite tous les vendredis à 13h en story sur Instagram.

Le participant ne peut participer qu'en son nom seul. L'Organisateur se réserve le droit de demander une preuve de résidence à l'adresse indiquée ainsi qu'une preuve de l'identité du participant (à la discrétion de l'Organisateur) avant d'octroyer les prix. Toutes les informations incomplètes ou incompréhensibles seront considérées comme non valides. Toute responsabilité sera déclinée en cas d'inscriptions perdues, en retard ou non reçues. Le participant peut participer plusieurs fois pendant la durée du jeu concours. La promotion de ce jeu concours n'est ni gérée, ni sponsorisée par Instagram.

Période de concours :

Le jeu concours se déroulera du lundi 6 janvier 2025 à 16h au vendredi 31 janvier 2025 à 13h. L'Organisateur se réserve le droit de modifier les conditions et modalités du concours et d'annuler le concours en informant le public sur son compte Instagram https://www.instagram.com/ecole_design_esdac/. L'Organisateur désignera par tirage au sort les gagnants, parmi l'ensemble des personnes ayant rempli toutes les conditions de participation

au jeu concours. Les vendredis 10, 17, 24 et 31 janvier 2025, un tirage au sort sera organisé pour la désignation du gagnant de la semaine.

Liste des dotations :

Lots hebdomadaires proposés d'une valeur totale maximale estimée à 3000€ TTC :

(01) Une machine de découpe intelligente, d'une valeur de 500€

(01) Une tablette notebook avec stylo graphique d'une valeur de 500€

(01) Un casque de réalité virtuelle d'une valeur de 500€

(01) Un Macbook Air d'une valeur de 1500€.

Les lots hebdomadaires cités ci-dessus seront envoyés par voie postale ou remis en mains propres sur l'un de nos campus aux gagnants à la fin du jeu concours soit après le 31 janvier 2025 dans la limite d'un mois. Tous les vendredis, (1) gagnant sera tiré au sort soit les 10, 17, 24 et 31 janvier 2025. Les « nom d'utilisateurs » ou « pseudos » Instagram des gagnants seront annoncés directement en story sur le compte Instagram de l'ESDAC les jours de tirage au sort avec le lot gagné. Les gagnants seront également notifiés via Instagram par message mais également par email. Les prénoms, noms des gagnants pourront aussi être annoncés lors d'autres actions promotionnelles et de communication de l'Organisateur.

Remise des dotations et modalités d'utilisation des dotations :

L'Organisateur du jeu concours contactera par message privé sur Instagram et par email les gagnant(es) tiré(es) au sort et les informera des modalités à suivre pour accéder à leur dotation. Aucun courrier postal ne sera adressé aux participants n'ayant pas gagné, seuls les gagnants pourront être contactés par courrier pour recevoir leur(s) lot(s). Les gagnants devront répondre dans les 48h suivant l'envoi d'un courrier électronique et fournir leurs coordonnées complètes. Sans réponse de la part des gagnants après ce délai, ils seront déçus de leur lot et ne pourront prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit. Dans cette hypothèse, les lots seront attribués à un suppléant désigné lors du tirage au sort de la session concernée. Les gagnants devront se conformer au présent règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leur lot ne leur sera pas attribué et sera acquis par l'Organisateur. À cet effet, les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées ou la loyauté et la sincérité de leur participation.

Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse postale fausse entraîne l'élimination immédiate du Participant et l'acquisition du lot par l'Organisateur. La dotation est à utiliser pendant la période indiquée selon les modalités et conditions communiquées ultérieurement au gagnant. En outre, en cas d'impossibilité pour l'Organisateur de délivrer aux gagnants la dotation remportée, et ce, quel qu'en soit la cause, l'Organisateur se réserve le droit d'y substituer une dotation de valeur équivalente, ce que tout participant consent.

Limitation de responsabilité :

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son

acheminement. L'Organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu concours. Par ailleurs, l'Organisateur du jeu concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du lot attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du jeu concours notamment dû à des actes de malveillances externes. L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au jeu concours de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ ou utilisateur. L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu concours ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Dans le cadre de la loi, l'Organisateur ne pourra être tenu responsable d'aucune perte ou dommage encourus (incluant mais non limités aux pertes indirectes ou conséquentes) ou d'aucune blessure personnelle (dont le décès) survenus en conjonction avec votre participation au concours et/ou liés aux prix, à l'exception des responsabilités qui ne peuvent être exclues par la loi (dans ce cas, la responsabilité est limitée à la responsabilité prévue par la loi). L'Organisateur ne sera tenu responsable d'informations incorrectes, invalides et incomplètes communiquées pendant ou en relation avec ce concours si la déficience est occasionnée par toute cause hors du contrôle raisonnable de l'Organisateur, incluant sans limitation les dysfonctionnements techniques. Des taxes peuvent s'ajouter au prix ou à l'utilisation du prix. Dans ce cas, un conseil financier Independent devrait être demandé. En participant à ce concours, les participants acceptent de ne pas tenir responsable l'Organisateur, ses filiales, compagnies affiliées, agences de promotion et de publicité, partenaires, représentants, agents, successeurs, employés, officiers et directeurs pour des dommages, maladies, blessures, décès, perte, litige, réclamation qui pourraient survenir, directement ou indirectement, que ces derniers soient causés par un acte de négligence ou pas, à travers leur participation au concours, et/ou leur acceptation, possession, utilisation ou mauvaise utilisation du prix ou d'une portion du prix, de défaillances techniques de quelque sorte, incluant mais non limitées à un mauvais fonctionnement d'un ordinateur, d'un câble, d'un réseau, de matériel ou logiciel ; de l'indisponibilité ou l'inaccessibilité de toute transmission ou de téléphone ou de service internet; de l'intervention humaine non autorisée sur quelconque aspect du concours; d'une erreur humaine ou électronique qui pourraient survenir dans l'administration du concours ou lors du traitement des participations. Dans l'éventualité d'une guerre, d'actions terroristes, d'états d'urgence, de catastrophes ou de toute autre circonstance en dehors du contrôle de l'Organisateur, ce dernier se réserve le droit d'offrir un lot alternatif pour la même valeur que le prix original ou d'annuler, mettre fin à, modifier ou suspendre le concours en accord avec les lois en vigueur.

Propriété Intellectuelle :

La copie, reproduction, distribution, publication, affichage, retransmission, modification, création dérivée, vente ou exploitation quelconque d'une ou plusieurs portions du site www.ecole-esdac.com est interdite, à l'exception du téléchargement de contenu du site en vue de l'impression de certaines pages, et à condition que ces copies soient réservées exclusivement à votre usage personnel (non commercial) et non pas dans le but de faire de la concurrence de quelque façon que ce soit à l'Organisateur. En envoyant leur participation, les participants acceptent que l'Organisateur, ou quiconque agissant au nom de l'Organisateur, ou de ses licences respectives, ses successeurs et appointés auront le droit, dans la limite de la loi, et sans autre préavis, de revoir, ou accepter d'imprimer, de publier, de transmettre, de distribuer et d'utiliser dans le monde entier et à travers tous les médias connus à ce jour et disponibles dans le futur, leur participation, incluant sans limitation, la participation du gagnant : leur nom, leur portrait, leur profil, leur photographie, leur voix, leur image et toute information à des fins commerciales.

Coordonnées Personnelles :

La participation au concours et toutes les données personnelles ou autres informations concernant les participants collectées par l'Organisateur à travers, ou en relation avec, le concours sont sujettes à notre [Politique de Protection des Données](#). L'Organisateur collecte des informations sur les participants afin de les contacter dans le cadre du concours et dans le cadre de la remise des prix et peut également utiliser ces informations pour aider l'Organisateur à améliorer les produits et services et pour les contacter dans le futur à propos d'offres spéciales via tout canal incluant les messages électroniques. Si les participants ne divulguent pas ces informations personnelles, ils ne pourront prendre part au concours. Les données personnelles seront traitées par l'Organisateur à l'intérieur de l'UE essentiellement.

Résolution de litiges :

Sauf si un autre accord a été passé ou si exigé par la législation d'un état membre de l'Union Européenne ou toute autre juridiction, ces modalités de participation sont soumises aux lois françaises en vigueur. De plus, les participants et l'Organisateur acceptent la juridiction exclusive des lois françaises afin de résoudre tout litige, réclamation ou controverse en lien avec ces modalités de participation. Pour toute question au sujet du concours et du site, merci de nous contacter par email à vekouma@ace-education.com ou de nous écrire à ESDAC Holding, dont le siège social se situe au 18 rue Pétrarque 75116 Paris – SIRET n°85159215400021.